

### PRÉFET DE L'HÉRAULT Installations classées pour la protection de l'environnement

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

sur les demandes conjointes formulées par la société ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONALE, dont le siège est situé à PARIS Cedex 15 (75737), 24 rue Auguste Chabrières, en vue d'obtenir :

- l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique située à VILLENEUVE LES BEZIERS (34420), ZAC de la Méridienne, Lieu-dit Les Mathes, relevant des rubriques nº 1432-2a (Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables), 1450-2-a (Solides facilement inflammables), 1510-1 (Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts), 1530-1 (Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues), 1532-1 (Bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public), 2220-1 (Préparation de produits alimentaires d'origine végétale), 2662-1 (Stockage de polymères), 2663-1a et 2663-2a (Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères), 1511-2 (Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature), 1136-B-c (Emploi ou stockage de l'ammoniac), 1172-3 (Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques), 1200-2c (Comburants (fabrication, emploi ou stockage de substances ou mélanges) tels que définis à la rubrique 1000 à l'exclusion des substances visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques), 1412-2c (Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés), 1414-3 (Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés), 1435-3 (Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs), 1520-2 (Dépôts de houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses), 2255-2 (Stockage des alcools de bouche d'origine agricole, eau-de-vie et liqueurs), 1525-2 (Dépôt d'allumettes chimiques), 1611-2 (Emploi ou stockage d'acides), 1630-2 (Fabrication industrielle, emploi ou stockage, de lessives de soude ou de potasse caustique), 2171 (Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture), 2910-A-2 (Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771), 2925 (Ateliers de charge d'accumulateurs), 1185-2 (fabrication, emploi, stockage de gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone), 1173-2 (Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, toxiques), 2920 (Installation de compression), 2714 (Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) et 3642 (Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

- les permis de construire cette même plate-forme logistique, située à cheval sur les communes de VILLENEUVE LES BEZIERS et BEZIERS.

Ces demandes seront soumises à une enquête publique unique du vendredi 12 juillet 2013 au lundi 12 août 2013 inclus.

Monsieur Bernard DEWINTRE, militaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers soumis à enquête (qui comprennent l'étude d'impact règlementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale), ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés dans les mairies de VILLENEUVE LES BEZIERS et BEZIERS, où ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de ces mairies.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Mme Bénédicte GUILLEUX, Responsable adjointe Immobilier Amont chez ITM IMMO LOG - tél: 01.69.64.57.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault. Bureau de l'Environnement.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des dossiers et consigner si elles le souhaitent leurs observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de VILLENEUVE LES BEZIERS, commune d'implantation de l'installation. Le Commissaire enquêteur recevra les observations, propositions ou contre-propositions du public:

\* dans la mairie de BEZIERS (en son annexe, à la caserne St Jacques) les :

vendredi 12 juillet 2013 de 9h à 12h
 vendredi 26 juillet 2013 de 14h à 17h30
 mardi 6 août 2013 de 9h à 12h

### \* dans la mairie de VILLENEUVE LES BEZIERS les :

vendredi 19 juillet 2013 de 9h à 12h
 vendredi 2 août 2013 de 14h à 17h

- Lundi 12 août 2013 de 14h à 17h (clôture)

Les communes concernées par le périmètre d'affichage (rayon de 2 km autour du périmètre de l'installation) et comprises dans le périmètre de l'enquête publique au titre des installations classées sont : VILLENEUVE LES BEZIERS, BEZIERS et CERS.

Toute personne pourra prendre connaissance en mairies de VILLENEUVE LES BEZIERS et de BEZIERS, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (http://www.herault.pref.gouv.fr: Accueil>Politiques publiques>Environnement, risques naturels et technologiques >Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)>Enquêtes publiques ICPE — Autorisations>Rapports et conclusions d'enquêtes publiques) du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, et deux permis de construire ou des refus.



Base de BEZIERS

### Préambule

### Préambule

ITM LAI prévoit l'extension de sa future plate-forme logistique située dans la ZAC « La Méridienne » sur les communes de Béziers et Villeneuve les Béziers.

Une première tranche de plateforme de 34 498 m², dédiée aux produits alimentaires frais et surgelés, a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 11 octobre dernier et d'un récépissé de déclaration ICPE n°12-112 du 3 septembre 2012.

La deuxième tranche de plateforme d'environ 30 500 m² sera destinée à l'entreposage de produits secs.

L'activité du site, englobant les deux tranches, sera soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 511-1

du Code de l'Environnement) pour les rubriques suivantes :

Mº nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité
1432-2a	Stockage de liquides inflammables	Volume supérieur à 100 m <sup>3</sup>
1450.2a	Stockage de produits facilement inflammables	Quantité supérieure à 1 t
1510-1	Entrepôt couvert	Volume supérieur à 300 000 m <sup>3</sup>
1530-1	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues	Volume supérieur à 50 000 m <sup>3</sup>
1532-1	Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues	Volume supérieur à 20 000 m <sup>3</sup>
2220-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale	Quantité de produíts entrant supérieure à 10 t/j
2662-1	Stockage de matières plastiques (matières premières)	Volume supérieur à 40 000 m <sup>3</sup>
2663-1a	Stockage de matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques	Volume supérieur à 45 000 m <sup>3</sup>
2663-2a	Stockage de matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques	Volume supérieur à 80 000 m³

ITM LAI réalise aujourd'hui un dossier de demande d'autorisation visant à répondre aux objectifs suivants :

- présenter son projet global (tranches 1 et 2) de construction de plateforme logistique,

présenter la liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
répondre aux exigences administratives et réglementaires (article L. 514-2 du Code de

l'environnement).

Conformément à l'Article R.512-4 du Code de l'Environnement, le dossier de demande

d'autorisation sera complété par la justification du dépôt de demande de permis de construire (sous pochette cartonnée).

Le projet ne nécessitera pas d'autorisation de défrichement (2° alinéa de l'article R.512-4 du Code de l'Environnement).



Motivations du projet

Base de BEZIERS

# Synthèse des principaux enjeux environnementaux

L'exploitation de la base logistique doit permettre de limiter les impacts sur l'environnement. Afin d'atteindre cet objectif, il est important de connaître les enjeux liés à l'environnement naturel et humain du site. Dans ce but, le tableau suivant présente la situation de l'établissement vis-à-vis des principaux enjeux environnementaux.

Les critères environnementaux sont évalués et hiérarchisés suivant la matrice définie cidessous :

	dessous		1/2	
1	Critère favorable	Critères nécessitant des	Critère défavorable	
	Office of the comme	adaptations		

		Evalua
Critères	Commentaires	
Critères enviro	nnementaux	
Environnement	t ( ), _ al délimité por :	
	Le terrain est delimité par .  - à l'Ouest, le garage automobile MERCEDES et des terrains en friches,	
1111110011-		
'installation	<ul> <li>au Nord, des friches et des cultures,</li> <li>à l'Est, des friches et des cultures puis l'autoroute A75 ainsi que l'aire de péage de Béziers-</li> </ul>	
1	Cabrial,	
	- au Sud, l'autoroute A9.	
	Le quartier résidentiel le plus proche se trouve à 1 km à l'Ouest du site. Les habitations isolées	
	Le quartier residentiel le plus proche se trouve.  les plus proches se trouvent à 550 m au Nord Est et à 750 m au Nord Ouest.  les plus proches se trouvent à 550 m au Nord Est et à 750 m au Nord Ouest.	
	les plus proches se trouvent à 550 m au Nord Est et à 750 m du troit de la ccueillir des activités logistiques, Le site s'implantera dans la ZAC de la Méridienne, destinée à accueillir des activités logistiques, Le site s'implantera dans la ZAC de la Méridienne, destinée à accueillir des activités logistiques,	70.40
• •	Le site s'implantera dans la ZAC de la Meridierine, destinee à account des des activités économiques diversifiées comme l'industrie, l'artisanat, le stockage, les bureaux, les	
	services et les commerces.	
	Le risque technologique est écarté pour les installations.	
Occupation du	Le terrain n'accueillait aucune activité à caractère industriel.	
sol Historique	En l'état, le site ne présente pas de trace de pollution superficielle et de zone potentiellement	
Historidae		
	1	100
Règlement	The position TM 1 At southaite s'implanter dans la « ZAO La Mondo III » The	
	appartenant aux communes de Villeneuve-lès-Béziers et Béziers.	
d'urbanisme		
	Au regard du plan de zonage du Plan Local d'Orbanisme (1 20) de la sonnt de la zone AUE2, lès-Béziers (dernière modification du 22 mars 2012), le projet est implanté dans la zone AUE2,	72
	I to the second of Dill do to committee the Devices (defined incomoration and	
	Au regard du plan de zonage du PLO de la commune de la ZAC La Méridienne. 21/05/2012), le projet est implanté dans la zone AUZ, dédiée à la ZAC La Méridienne.	
	2 modes by the second state of the second stat	
	La zone d'activités est destinée à accueillir des activités logistiques, des activités économiques	
	diversifiées comme l'industrie, l'artisanat, le stockage, l'accommendation et d'hôtellerie. commerces, ainsi que les constructions et installations de restauration et d'hôtellerie.	
	Elle sera ouverte à l'urbanisation exclusivement sous la forme d'anti-de d'Ensemble, entièrement dédiée à de l'activité économique (commerce, artisanat, bâtiments	
	logistiques).	7
	Le projet est donc compatible avec les règlements d'urbanismes.	1
Monuments	Le projet est donc compatible avec les réglements du panismes.  Le site se implanté en dehors de tout périmètre de protection de 500 m autour des monuments	
historiques	historiques.	1-7-
Sites	- Ageiros Culturollos IIIRALI DE la Iguion Eguigavevo	
archéologiques	The Management of the Form Connecting Date to Divide the Connecting to the Connectin	
archeologiquos	archéologique qui a révélé des points d'occupations épars et mai conservés.	
	archéologique qui a révèle des points d'occupations épars et mai consequence, les terrains concernés par le projet sont libérés de toute contrainte En conséquence, les terrains concernés par le projet sont libérés de toute contrainte	
	archéologique.	1
Biens matériels		
susceptibles	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1.
d'être affecté	" I date non de projet connu	
Effets cumulés	A proximité du site, en l'état actuel de nos connaissances, il n'existe pas de projet connu	' ]
Energ committee	N To braining and a second sec	



### Base de BEZIERS

### Motivations du projet

Critères	Commentaires	Evaluation
du site avec	susceptible d'avoir des effets cumulés avec le site d'ITM LAI.	
d'autres projets		
connus	La Davida la DDC42	
Voie de	L'accès principal de la ZAC se fait depuis l'échangeur du barreau de la Devèze et de la RD612.	
circulation	Ainsi la ZAC sera à la fois directement accessible depuis les deux autoroutes (A9 et A75), mais	
	également depuis la rocade Est de l'agglomération biterroise.	
	Burney to the sale and delega correct aménagées dans la ZAC	100
	Des voies d'accès secondaires seront aménagées dans la ZAC.	
•	La situation géographique est avantageuse au niveau de la desserte routière propre à faciliter la	
	récention et l'acheminement des marchandises.	
Eau souterraine,	Les terrains d'implantation du projet ne sont pas concernés par des limites de protection de	S 20 May 1
captage d'eau	périmètres de captages en eau potable de collectivités ou privés.	
potable		
Hydrographie	Aucun rejet direct dans le milieu	
7NUEEE 7100	L'établissement est situé en dehors de tout périmètre de protection de Z.N.I.E.F.F, Z.I.C.O et de	200200000000000000000000000000000000000
ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000	site NATURA 2000.	
NATURA 2000	Le site appartenant au réseau NATURA 2000 le plus proche est localisé à 2 km au Sud Est du	
•	projet (« Est et Sud de Béziers »).	7. (
	l la ZNIFFF la plus proche est localisée à 3.2 km au Sud Est (« Plaine de Béziers-Vias ») et la	7
	ZICO la plus proche à 9 km au Sud Ouest du projet (« Etang de Vendres, Pissevache et	
	Lespignan »).	
Intégration dans	Dans le contexte de la zone d'activités, le projet ne présentera pas de caractère inesthétique	100
le paysage	susceptible de dégrader le paysage existant.	
existant	the state of a protection displaced and the city classes	1
Sites classés,	Le site se trouve en dehors tout périmètre de protection d'un site inscrit ou d'un site classé.	
Inscrits	Le site n'est pas positionné directement au sein d'un espace doté d'une riche biodiversité.	
Intérêts faunistique et	Le site il est pas positionne directement du cont a un copaco dote à alle ment	
floristique		
Aires AOC	Le site est concerné par des zones AOC et des aires d'agriculture biologique, cependant il	10000
, 00 1 10 0	s'implantera dans une zone réservée aux activités industrielles, artisanales	32.00
Zone humide	Le site n'est pas implanté en zone humide.	
Espaces	Le site d'ITM LAI s'implantera en dehors de ces zones.	
forestiers ou de		
loisir		7.0
Inondation	Le projet n'est pas situé en zone inondable.	
Incendie feu de	Le site ne présente pas de risque de feu de forêt.	
forêt	to the state of th	
Risque	La malveillance est constituée par un acte d'intervention délibéré à l'intérieur de l'établissement	
malveillance	dans le but de provoquer un accident.  Afin de limiter le risque de malveillance, les mesures suivantes sont prises :	3 S. F.
	- clôture périphériques,	
	eroture periphenques,     eroture du site en dehors des heures de fonctionnement,	
	- vidéo surveillance ou dispositif équivalent	
	alarme anti-intrusion à l'intérieur des locaux	a de la martina
Diagua	Non concerné sous réserve que les sites avoisinants respectent les règles qui leurs sont	
Risque technologique	imposées.	
Autres critères	Imposeds.	
Accord avec le	Le terrain est sous compromis de vente.	
propriétaire		
Acceptation,	Mairies non opposées au projet.	
soutien local		
(élus, population,		
administration)		

Résultat de l'évaluation environnementale : En l'état actuel de nos connaissances, le projet d'ITM LAI ne présente aucun enjeu défavorable ou nécessitant des adaptations.

Cependant, la réalisation du projet dépendra des autorisations administratives requises au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme.



# Résumé non technique de l'étude d'impact

Base de BEZIERS

Le terrain est situé dans la ZAC de la Méridienne, sur les communes de BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS.

Le site d'implantation du projet est constitué d'un terrain vague. A ce jour, il n'a jamais accueilli d'activité industrielle, ni de décharge sauvage.

### Le terrain comprendra:

- un entrepôt logistique composé de :
  - 4 cellules de stockage frigorifique (cellules 1 et 2 en froid positif, cellules 4 et 5 en froid négatif) et une cellule de préparation des commandes (cellule 3),
  - 6 cellules de stockage de produits secs (cellules 7 à 12),
  - 1 cellule de stockage pour les emballages (cellule 6) comprenant un local entretien de 100 m², un local de charge batterie de 1652 m² et une aire de layage des contenants,
  - une mûrisserie de 260 m² en façade Nord-Est des cellules 1 et 2,
  - des bureaux et des locaux sociaux en R+2, en façade Sud-Ouest de la cellule 6,
  - des locaux techniques (local électrique, locaux groupes froids, pompes à chaleur, compresseurs...)
- un local déchets,
- un local sprinklage et des réserves d'eau incendie,
- des stations de distribution de carburant,
- une aire extérieure de lavage des poids lourds,
- des aires d'entreposage des palettes,
- des voiries et places de stationnement,
- un poste de garde et un local chauffeur,
- des espaces verts.

La hauteur au point le plus haut de la toiture du bâtiment (hors mur séparatif dépassant en toiture) sera de 17 m.

L'emprise au sol des bâtiments représentera 65 000 m² soit environ 30 % de la surface totale du lot 3 de la ZAC attribué au projet (215 095 m²).

### Actuellement le terrain est délimité par :

- à l'Ouest, le garage automobile MERCEDES et des terrains en friches,
- au Nord, des friches et des cultures,
- à l'Est, des friches et des cultures puis l'autoroute A75 ainsi que l'aire de péage de Béziers-Cabrial,
- au Sud, l'autoroute A9.

Le quartier résidentiel le plus proche se trouve à 1 km à l'Ouest du site. Les habitations isolées les plus proches se trouvent à 550 m au Nord Est et à 750 m au Nord Ouest.



Résumé non technique de l'étude d'impact

Base de BEZIERS

Au regard du Plan Local d'Urbanisme, l'activité du site est autorisée dans la zone concernée.

L'eau

Origine de l'eau et consommation :

L'eau utilisée sur le site proviendra du réseau d'alimentation public d'eau potable et de la réutilisation d'une partie des eaux pluviales de toiture. Elle sera utilisée pour les besoins sanitaires, l'arrosage des espaces verts, les aires de lavage et la défense incendie.

Les ouvrages de prélèvement sur le réseau seront équipés de dispositifs de mesures totalisateurs et de dispositifs de disconnexion pour éviter tout risque de pollution du réseau d'alimentation.

Dans le cadre de l'activité, la consommation annuelle d'eau est estimée à environ 12.570 m<sup>3</sup>. L'arrosage des espaces verts sera assuré à partir d'un bassin de récupération des eaux pluviales de toiture d'un volume utile de 700 m<sup>3</sup>.

Gestion des eaux vannes :

Les eaux vannes proviendront de l'usage domestique (WC, lavabos, douches). Ces rejets sont estimés à 11 250 m³/an.

Les eaux usées générées par le site seront dirigés vers le réseau d'assainissement de la ZAC puis, par l'intermédiaire du réseau d'assainissement de la ville, vers la station d'épuration de Béziers (capacité 130 000 équivalents/habitants).

Gestion des eaux industrielles :

L'ensemble des eaux industrielles, qui représentera un volume annuel voisin de 1.800 m³, sera dirigé vers le réseau d'assainissement communal sous couvert d'une convention de déversement.

Aire de lavage des camions:

Le site disposera d'une aire de lavage qui sera utilisée pour le nettoyage extérieur des citernes et des camions.

La quantité annuelle d'eau consommée sera de 900 m³ (3 m³/j) sur une base de 2 lavage/semaine pour 15 camions. 80 % de l'eau consommée (700 m<sup>3</sup>) sera issue d'une cuve de récupération des eaux pluviales, l'appoint (200 m³) sera apporté par le réseau eau

Les eaux rejetées seront susceptibles d'être souillés principalement par des Matières En Suspension (MES), et des hydrocarbures.

Elles seront raccordées à séparateur à hydrocarbures avant d'être évacuées vers le réseau d'assainissement communal.

Lavage des locaux et aire de lavage des contenants ayant contenu des produits alimentaires:

Les eaux issues de lavage des bacs vides et du nettoyage des locaux, susceptibles d'être chargées en matières organiques, seront à minima pré-traitées par un dégrilleur destiné à retenir les matières volumineuses et déchets de toutes sortes contenus dans les eaux avant d'être rejetées dans le réseau d'assainissement communal.

La quantité annuelle d'eau consommée sera de 900 m³ (3 m³/j).



Résumé non technique de l'étude d'impact Base de BEZIERS

Gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales seront collectées par un réseau de type séparatif.

Une grande partie du site sera imperméabilisée (voirie, bâtiment,...), soit environ 127 261 m². Etant donné l'augmentation de débit produite par l'imperméabilisation des sols, il est nécessaire de mettre en place une rétention.

Les bassins prévus dans le cadre de l'aménagement de la ZAC seront suffisants pour compenser l'intégralité des surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet. Il n'est donc pas prévu de bassin de compensation des eaux pluviales sur le site.

Les eaux pluviales susceptibles d'être souillées (eaux de voirie, aire de la station de carburant) seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau pluvial de la ZAC.

Les eaux pluviales de toitures non réutilisées, exemptes de pollution, seront dirigées directement dans le réseau de la ZAC sans traitement préalable.

Gestion des eaux de refroidissement :

L'activité du site ne sera pas à l'origine de rejets d'eaux de refroidissement.

# > Les effluents atmosphériques

Les principaux effluents atmosphériques émis au niveau du site seront dus aux gaz d'échappement des véhicules.

La part nouvelle occasionnée par la société ITM ne représentera qu'une part limitée des émissions atmosphériques globales liées au trafic routier.

Afin de limiter la quantité de gaz d'échappement émis à l'atmosphère :

- les camions auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de (dé)chargement,
  - la vitesse sera limitée sur le site,
  - les rejets de véhicules seront conformes aux normes en vigueur,
- des campagnes d'information auprès du personnel seront réalisées afin de promouvoir le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

# L'impact sur le sol et le sous sol

L'établissement se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'eau potable.

Les risques de pollution du sol et du sous-sol seront liés à un déversement accidentel de produits.

Tous les aménagements nécessaires pour éviter ce type de pollution seront pris (rétentions, sol étanche...).



Résumé non technique de l'étude d'impact Base de BEZIERS

### Les nuisances sonores

Les principales sources de bruit au sein de l'établissement seront dues :

- aux véhicules à moteur (camions, VL...) fonctionnant généralement au gasoil, dont les normes de fabrication et la réglementation limitent les émissions sonores à des valeurs compatibles avec une zone industrielle et sont fixées par le code de la route.

- au fonctionnement des équipements techniques,

- à la manutention des palettes et des marchandises transitant sur le site.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirène, avertisseurs sonore...) gênant pour le voisinage sera strictement interdit sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Les camions répondront aux normes de fabrication et à la réglementation fixée par le code de la Route limitant les émissions sonores.

### Les déchets

Les déchets seront triés par catégorie, les filières d'élimination choisies privilégieront la valorisation.

Les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets seront titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectoral et des agréments de transport requis.

La traçabilité et le suivi des déchets seront assurés par archivage des bons d'enlèvement et des bordereaux de suivi de déchets dangereux.

### > Le trafic routier

L'accès au site se fait principalement par l'A9 ou l'A75 puis par l'échangeur du barreau de la Devèze pour les poids lourds et la RD612 pour les véhicules légers.

L'augmentation de trafic liée au projet (flux journalier maximum) est évaluée à moins de 2,7 % du trafic existant sur les axes principaux empruntés. La part nouvelle occasionnée par la société ITM ne représentera qu'une part limitée du trafic global.

Les poids-lourds ne transiteront pas par les centres villes de Béziers et Villeneuve les Béziers ou des communes voisines.

Le trafic sera réparti sur l'ensemble de la journée (fonctionnement en 2 x 8 ou 3 x 8), avec des pics pour les véhicules légers au moment des changements d'équipes (5 h; 13 h et 22 h); l'impact sur la fluidité du trafic sera limité.

Les aménagements prévus au niveau de la ZAC seront de nature à limiter la vitesse des engins de transport (giratoires, ligne droite limitée, vitesse limitée,...) et à sécuriser le trafic au maximum.

Les camions arrivants sur le site disposeront d'une zone d'attente située sur le site en dehors des voies de circulation extérieures. Les opérations de chargement et de déchargement des véhicules s'effectueront à l'intérieur du site sur des aires réservées à cet effet.

Un plan d'accès au site sera transmis, dans le cadre du protocole de sécurité, aux transporteurs pour limiter les erreurs d'orientation.



Résumé non technique de l'étude d'impact

Base de BEZIERS

La proximité immédiate de l'autoroute permet de limiter au maximum les impacts du trafic sur les axes routiers à faibles trafic.

> > L'impact sur les milieux naturels, culturels et humains et intégration paysagère

Le secteur d'implantation du projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable, de sites inscrits ou classés, de monuments historiques, de sites archéologiques, de Z.N.I.E.F.F, de Z.I.C.O, de sites Natura 2000,...

L'impact du projet sur l'environnement naturel sera limité.

## L'impact sur la santé

L'identification des dangers sur le site a mis en évidence, en fonctionnement normal de l'installation un risque sanitaire très limité :

- lié aux rejets aqueux en raison :

- de l'absence de réjet direct d'eaux usées et industrielles dans le milieu naturel,

- de la présence de dispositifs anti-retour ou de disconnexion sur les réseaux d'alimentation,

- des mesures prises pour limiter tout risque de pollution accidentelle,

- du traitement qualitatif des eaux de voiries,

- de l'absence de captage d'eau potable à proximité du site.

- lié aux rejets atmosphériques en raison de la nature des rejets et du contexte local (trafic péri-urbain).



Résumé non technique de l'étude de dangers Base de BEZIERS

L'étude de dangers a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de dangers et par l'utilisation d'une méthode systématique d'analyse de risques (APR = Analyse Préliminaire des Risques), l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présentes sur les différentes installations du site. Les principales zones à risques identifiées sont présentées dans le document n°9 en page suivante.

Les principaux scenarii identifiés ont fait l'objet d'une modélisation. L'ensemble de ces scenarii ainsi que la probabilité d'occurrence, la gravité (zone d'effet) et la cinétique de ces accidents potentiels sont présentés dans le **tableau de synthèse** en page suivante.

Une matrice de « criticité » de ces événements évaluant à la fois leur probabilité d'occurrence (P) et leur niveau de gravité (G) permet de définir une hiérarchisation des risques et fait ressortir 1 scenario d'accident majeur. Il s'agit du scénario de fuite d'ammoniac qui a fait l'objet d'une Analyse Détaillée des Risques (ADR).

La modélisation des conséquences de cet accident, en prenant en compte les barrières de sécurités prévues par iTM LAI (système de détection et d'extraction en cas de fuite notamment, ...), montre qu'une fuite d'ammoniac ne génèrerait pas d'effets toxiques au niveau du sol (à hauteur humaine).

Au vu de l'analyse des barrières de sécurité, l'étude de réduction des risques montre que le scenario majeur identifié (fuite d'ammoniac) intègre une zone de risque « acceptable ».

> Mesures de prévention et de protection générales

La prévention reposera sur une politique générale de sécurité qui permettra d'assurer le plus efficacement possible le respect des consignes par un personnel formé et encadré sur l'ensemble du site.

Les principaux objectifs fixés dans cette politique seront l'identification des risques majeurs, la formation du personnel et l'organisation des moyens à mettre en œuvre pour faire face à une situation d'urgence.

La réduction des risques reposera principalement sur la mise en place de barrières de sécurité « organisationnelles » et « techniques » tant au niveau de la prévention (pour diminuer la probabilité d'occurrence des scenarii) que de la protection (pour limiter la gravité des effets).

Il s'agira notamment de :

- Maîtrise opérationnelle (procédures, consignes,...),
- Formation et sensibilisation du personnel,
- Maintenance préventive du matériel et des installations,
- Dispositifs de sécurisation et de protection des installations,
- Moyens de luttes internes

Afin de limiter les risques et les effets d'une fuite d'ammoniac, d'un déversement accidentel ou d'un incendie, ITM LAI mettra notamment en place un Plan d'Urgence qui définira les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.



Résumé non technique de l'étude de dangers

Base de BEZIERS

Mesures visant à limiter les risques liés à un incendie

L'incendie est l'accident le plus fréquemment observé pour des activités similaires. Les principales zones à risques identifiés au niveau du site sont les cellules de l'entrepôt.

Les dispositions constructives sont prévues afin de limiter la propagation d'un incendie et de circonscrire le feu à une seule cellule : murs coupe-feu 2 heures et 4 heures selon les cellules, bande de protection, ...

L'établissement sera équipé des moyens de lutte incendie suivant :

- Sprinklage,
- Générateur à mousse au niveau des cellules de stockage de liquides inflammables et d'alcools de bouche,
- Poteaux incendie,
- Réserves d'eau et aires de stationnement associées pour les engins de secours,
- Robinets d'incendie armés (R.I.A.)
- Extincteurs.

Le site disposera de deux accès pour les services de secours et le bâtiment sera desservi sur tout le périmètre par une voie engin.

Mesures visant à limiter les risques liés à une fuite d'ammoniac

La salle des machines sera équipée de détecteur de gaz à deux niveaux et d'un système d'extraction suffisamment dimensionné.

Une maintenance préventive des équipements sera régulièrement réalisée et seul le personnel spécialement formé pourra accéder à ces installations.

Mesures visant à limiter les risques liés à un déversement accidentel

Les principales zones à risque de déversement seront :

- les cellules de stockage de liquides inflammables et d'alcools de bouche,
- les cellules de stockage de produits dangereux,
- les cuves de stockage de gasoil, GNR et FOD,
- la station de distribution de carburant,
- le local de charge des batteries.

Toutes les mesures seront prises afin de limiter les risques de pollution des eaux, du sol et du sous-sol liés au déversement accidentel de produits, notamment :



Base de BEZIERS Résumé non technique de l'étude de

dangers

- définition de zones de collecte de 500 m² au sein des cellules 7 et 8 de stockage de liquides inflammables et d'alcools de bouche, reliées à une rétention déportée,
- mise en place de rétentions individuelles correctement dimensionnées en tant que de besoin (ex : rack sur auto-rétention),
- cuves de stockage de carburants (gasoil, GNR et FOD) enterrées double enveloppe avec détecteur de fuite ou aériennes sur rétentions,
- station de distribution reliée à un séparateur d'hydrocarbures,
- sols des locaux de charge de batterie et de la salle des machines étanches et résistants aux produits susceptibles d'être épandus accidentellement,
- confinement des eaux d'extinction incendie sur le site.

Par ailleurs, les produits incompatibles ne seront pas associés à une même capacité de rétention. En particulier, les acides et les bases ne seront pas entreposés dans la même cellule de stockage.



Résumé non technique de l'Etude de Dangers

Base de BEZIERS

Gravité  du site  Cinétique (1)  3 OUI Rapide  Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée)  1 Non  1 Non  Lente  Oui (effets irréversibles seulement sur une seulement sur une surface très limitée)  1 Non  Analyse Détaillée des Risques	Mesures de nte prévention et de protection	Lente	NON	_	C (événement improbable)	Toxique	Fuite d'ammoniac (scénario majorant)	
Scenario modélisé pour l'Analyse Prélim OUI Rapide Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée) Non Lente Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée) Non Non Non		les ·	se Détaillée des Risqu	ection) 🖈 Analys	es de prévention et de prote	en place des mesur	Situation future (suite à la mise	
Scenario modélisé pour l'Analyse Prélim OUI Rapide Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée) Non Non Lente Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée)		·	Non	>	C (événement improbable)	Toxique	Dégagement de fumées	
Scenario modélisé pour l'Analyse Prélim OUI Rapide Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée) Non Lente	Pas d'étude réduction des l		Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée)	-7	C (événement improbable)	Thermique	Aires extérieures palettes : Incendie généralisé d'une aire de stockage extérieure de palettes vide	
Scenario modélisé pour l'Analyse Prélim OUI Rapide Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée)		Lent	Non	% <b>-</b> 2	C (événement improbable)	Thermique	Cellules 7 et 8: Incendie généralisé de la cellule de stockage de liquides inflammables ou d'alcools de bouche	
			Oui (effets irréversibles seulement sur une surface très limitée)	>	C (événement improbable)	Thermique	Cellules 1,2, 4, 5, 6, 9 à 12: Incendie généralisé des cellules de stockage de matières combustibles (incendie généralisé à 2 ou 3 cellules)	
du site Cinétique (1) Scenario modélisé pour l'Analyse Prélimir		Rapic	OUI	ω	C (événement improbable)	Toxique	Local groupe froid ammoniac: Fuite d'ammoniac (scénario majorant)	
Gravité du site	e Préliminaire des Ris	l'Analyse	enario modélisé pour		es de sécurité existantes ou	compte des barrière	Situation actuelle (sans prise en	
Effote à l'oytoriour		Cinétiqu	Effets à l'extérieur du site	Gravité	Probabilité d'occurrence	Effets prépondérants redoutés	Phénomène dangereux (PhD)	

<sup>(1)</sup> La cinétique est qualifiée de lente si elle permet la mise en œuvre de mesures de secours suffisantes avant l'atteinte des personnes exposées par les effets de l'accident.